

Les **Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD)** permettent à des élèves motivés par les activités chorégraphiques, de recevoir en complément de leur formation générale scolaire, une formation spécifique.

En intégrant une CHAD, l'élève concentre sa formation autour de la pratique de la danse contemporaine.

Son inscription est un véritable engagement qui exige assiduité et **travail supplémentaire régulier**.

La famille de l'élève, par son soutien et sa vigilance, est aussi garante du bon déroulement de la formation offerte.

Ce dispositif de l'Éducation nationale est rendu possible grâce à un partenariat entre le collège, le Conseil départemental du Var et la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le coût de cette formation est intégralement pris en charge par ces structures.

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)

L'enseignement est composé des cours suivants :

● Au Conservatoire TPM

】 3 cours de danse, 2 en danse contemporaine, 1 en danse classique

】 Atelier de recherche chorégraphique

】 Formation musicale danseurs

● Au collège

】 Cours de création artistique

Établissement scolaire partenaire : collège Maurice Genevoix, Toulon.

Les cours propres à l'enseignement chorégraphique spécialisé sont dispensés pendant le temps scolaire, deux après-midis par semaine, dans la salle de danse des Espaluns située à La Valette-du-Var. Les navettes en bus, gratuites, sont organisées entre le collège et les Espaluns.

Les élèves de la CHAD assistent à des spectacles, encadrés par l'équipe enseignante, et participent aux événements du Conservatoire TPM.

Pour tous les candidats : évaluation et entretien de motivation. Toute inscription en CHAD doit s'appuyer sur un avis médical favorable.

3 étapes pour intégrer les Classes à Horaires Aménagés :

❶ Téléchargez le dossier de candidature sur le site internet

du Conservatoire Toulon Provence Méditerranée :

www.conservatoire-tpm.fr et retournez-le

avant le samedi 6 avril 2024 à :

】 Odile Fuentes / ofuentes@metropoletpm.fr

Conservatoire TPM, site de La Valette-du-Var

❷ Manifestez-vous auprès des établissements scolaires partenaires pour leur notifier votre candidature. Pour l'éventuelle demande de dérogation de secteur scolaire, rapprochez-vous de la direction de votre école d'origine.

❸ Sur convocation, présentez-vous à l'évaluation et à l'entretien de motivation.

】 **Mardi 16 avril 2024 à partir de 17h**

Collège Maurice Genevoix, Toulon

Informations générales

L'avis favorable d'admission est prononcé par une commission mixte (Éducation nationale et Conservatoire TPM), au regard de l'étude du dossier scolaire, de l'entretien de motivation, des tests éventuels et en fonction du nombre de places disponibles au conservatoire et dans le collège. L'inspecteur d'académie affecte les élèves dans le collège concerné sur notification. Les familles procèdent elles-mêmes et directement aux formalités d'inscription auprès de l'établissement scolaire.

Les candidats ne peuvent présenter qu'une seule CHA.

Les familles sont exonérées du paiement des frais de dossier et de scolarité au Conservatoire TPM.

L'admission des élèves en CHA peut entraîner un éventuel changement de professeur au Conservatoire TPM pour répondre aux exigences d'emploi du temps de ces classes.

Le maintien des élèves en CHA est subordonné à l'évaluation conjointe du collège et du conservatoire.

L'élève inscrit en CHAD s'engage pour la totalité de sa scolarisation au collège. Seuls les motifs médicaux ou les résultats scolaires peuvent justifier une sortie du dispositif en cours de cursus.

Renseignements administratifs

● Collège Maurice Genevoix

】 CHAD de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Boulevard des Armaris - 83100 Toulon

Contact : Eric Anicito, principal / 04 94 27 30 21

Renseignements pédagogiques

● Conservatoire TPM

】 Karine Faranda, conseillère aux études danse

04 94 93 27 42 / conservatoire-danse@metropoletpm.fr